

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

II) E C R E T N° 45 /PR/SGG

ANNEE 1968

-:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;

VU le Décret n° 22/PR du 30 Janvier 1968, portant formation
du Gouvernement Provisoire ;

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 13 Février 1968, le Médecin-Lieutenant
Pierre BONI, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est
chargé de l'intérim du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et
du Plan, pendant l'absence de Mr Pascal CHABI KAO.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la
République du Dahomey./-

Fait à COTONOU, le 21 Février 1968

par le Président de la République,

Le Chef du Gouvernement Provisoire,



Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE



Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

AMPLIATIONS :

PR 4 - MSPAS-MFAEP 4 - CS 6 - SGG 4
Ministères 8 - IAA 1 - Gde Chan. 1 -
DGAJL 2 - JORD 1.-